



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0487

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention 2007-2009 avec l'association Techlid sur l'animation économique des conférences des maires Ouest nord et Val d'Yzeron - Avenant n° 2

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009

Délibération n° 2009-0487

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2007-2009 avec l'association Techlid sur l'animation économique des conférences des maires Ouest nord et Val d'Yzeron - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et objectifs de la territorialisation de l'action économique communautaire

Le dispositif d'animation économique territorialisée a été mis en œuvre à partir de 2003 de manière à disposer d'un suivi global et de proximité des entreprises, avec trois objectifs prioritaires :

- créer de la proximité entre la collectivité et le tissu économique local,
- développer un service spécifique pour les entreprises du territoire de la Communauté urbaine,
- accroître l'expertise économique de la Communauté urbaine pour adapter sa politique économique de niveau communautaire.

L'animation économique territoriale est définie comme une mission généraliste : être le relais entre le tissu économique local et la Communauté urbaine, qui se décline en une offre de services aux entreprises spécifique :

- en liaison avec les compétences propres de la collectivité pour :

- . répondre aux problématiques d'environnement urbain : voirie, propreté, eau et assainissement, déplacements,

- . accompagner les projets d'implantation, transfert ou relocalisation,

- . être le relais de terrain pour la Communauté urbaine dans ses opérations d'aménagement, de requalification, de gestion des déplacements, d'Agenda 21 locaux, etc. dès lors qu'elles concernent ou impactent les entreprises,

- en coordination avec les autres acteurs ou opérateurs de l'accompagnement économique, dans le cadre de la gouvernance économique d'agglomération : structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME), fédération des associations d'entreprises des zones d'activités et sites économiques, pour :

- . orienter vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement de l'entreprise (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement etc.),

- . accompagner la création de services communs inter-entreprises, à destination des salariés.

Cette mission a aussi vocation d'être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des comptes clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, afin de donner à la Communauté urbaine une meilleure connaissance de son tissu économique pour une meilleure anticipation et prise en compte des évolutions de celle-ci.

Le dispositif d'animation économique territorialisée se concrétise par la mise en place de postes d'agents de développement économique local (les développeurs économiques) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Pour cela, la Communauté urbaine s'appuie sur des structures locales existantes pour un positionnement géographique de ces postes au plus près des entreprises.

Le découpage territorial retenu est celui des conférences des Maires, soit 9 territoires d'action économique territorialisée et un développeur économique par conférence. La couverture des deux villes centre (Lyon et Villeurbanne) fait l'objet d'un partenariat spécifique avec les communes de Lyon et de Villeurbanne, à travers leurs propres services. Le rôle de la Communauté urbaine s'exprime à trois niveaux : financement de la mission, pilotage global de la démarche d'agglomération, animation de la démarche et du réseau des développeurs ainsi constitué.

L'évaluation du dispositif global, conduite au premier semestre 2008, a permis de mettre en évidence l'efficacité et l'utilité de cette politique au regard des besoins des entreprises et de réaffirmer la priorité donnée à celles-ci au cœur de cette mission de proximité.

Cadre du partenariat avec l'association Techlid

Ce partenariat, démarré en 2000, a pris la forme d'une première convention de trois ans permettant de soutenir les actions de Techlid au niveau de ses communes adhérentes. Par la suite, en 2004, une seconde convention a permis de développer une action économique sur l'ensemble des deux conférences des Maires Ouest nord et Val d'Yzeron.

Bilan de l'année 2008 (à mi-novembre)

Pour ce qui concerne l'accompagnement des problématiques des entreprises, il est à noter que :

- 228 entreprises ont été accompagnées au titre de la mission,
- 101 demandes d'implantations-relocalisations ont été traitées,
- le suivi des comptes clés du territoire a concerné 15 entreprises.

En matière d'accompagnement des projets collectifs ou d'aménagement au service des entreprises, on peut relever les résultats suivants :

- accompagnement de la commercialisation de terrains/locaux,
- accompagnement des projets de requalification de zones ou de nouveaux espaces de projets d'accueil,
- interface entreprises et accompagnement du volet entreprises des projets desserte-accès-mobilité dont mise en œuvre opérationnelle du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) local,
- interface entreprises et accompagnement de la faisabilité ou de la gestion de services inter-entreprises : signalétique, gardiennage, collecte des déchets industriels, usages des technologies de l'information et de communications (TIC) haut débit, crèche inter-entreprises.

Programme d'actions 2009

Animation économique

Pour ce qui relève des relations et offres de services aux entreprises, il conviendrait :

- d'améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité et les réponses aux entreprises et cibler celles qui sont prioritaires (suivi des comptes clés, entreprises des pôles de compétitivité, etc.),
- d'approfondir le dispositif de veille sur les entreprises clés : suivi des entreprises majeures du territoire,
- de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises nouvelles ou d'extension d'entreprises existantes,
- d'utiliser l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine.

Pour ce qui relève de l'offre d'accueil des entreprises, il conviendrait de :

- contribuer au positionnement économique des espaces d'accueil des entreprises dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises de l'agglomération,
- assurer l'interface entreprises dans le cadre des projets de requalification de zones d'activités.

En matière de projets stratégiques ou structurants il conviendrait également de :

- développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises en liaison avec la Communauté urbaine,
- contribuer au dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],
- appuyer l'engagement d'une démarche locale d'Agenda 21 dans son volet entreprises-économie.

Financement

Afin de soutenir ce plan d'actions, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 182 500 € à l'association Techlid pour l'année 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention à l'association Techlid d'un montant de 182 500 € pour le programme d'actions 2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention triennale 2007-2009 avec l'association Techlid.

3° - La dépense correspondante de 182 500 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0851, selon la répartition suivante :

- 80 % en 2009, soit 146 000 €

- et 20 % en 2010, soit 36 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.